NOUVEAUTÉ !

AIRE TERRESTRE EDUCATIVE - ATE

Accompagnement des équipes éducative

Publics : cycle 3 et 4

Objectif général :

- **Mettre en place une Aire Terrestre Educative au sein ou proche de l'établissement.**
- **Reconnaître et mettre en valeur l'engagement des établissements par l'obtention du label ATE.**

- Former les plus jeunes à l'éco-citoyenneté et au développement durable,
- Reconnecter les élèves à la nature et à leur territoire,
- Favoriser le dialogue entre les élèves et les acteurs de la nature (usagers, acteurs économiques, gestionnaires d'espaces naturels…).

Méthode :

Septembre / Octobre : Réunion(s) enseignants-référents et acteurs concernés pour définition du programme de travail sur l'année.

Fin septembre : Première réunion du conseil pour la Terre : présentation du projet aux élèves et premières discussions collectives. Réflexion sur le choix de la zone.

Octobre / novembre : Premières sorties sur la zone : état des lieux du site avec les élèves (terrain et classe).

De Novembre à mars : Acquisition de connaissances sur le site : sorties.

Avril / Mai : Mise en place des suivis terrain, **Préparation des actions** (pose panneaux, etc.), **Envoi du dossier de demande de labellisation**

Mai / Juin : Mise en place des actions, Évaluations et Passage de flambeaux à la classe suivante.

Cette démarche se construit sur plusieurs années :

- **Année 1 : Montage du projet, mise en place des premières actions, demande du label.** Année d'expérimentation et de mise en place. Passage du flambeau à la classe suivante.
- Année 2 : Maintien du label. Continuation des suivis mis en place.

AIRE TERRESTRE ÉDUCATIVE

Financement possible

OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ